

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURMONT BREUVANNES SAINT BLIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 novembre 2015 à 20 HEURES 30 A LA SALLE d'Huilliécourt

Etaient présents : DESNOUVAUX Didier, AUBERT Bernard, BOUVENOT Francis, HASELVANDER Jonathan, ROUYER Emmanuel, COLAS Hervé, PERNY Jean-Claude, COSSON Claude, PAROT Sylvie, THIEBAUT Eric, DAL BORGIO Michel, TRELAT VALLON Françoise (suppléant), SZYMCZYK Jacky, LAUMONT Jean Claude, RUIZ Albert, MARTINS François, DUFOUR André, LAMBERT Pierre-Jean, PELLETIER Lucette, CAMPION Dominique, BRAYER Jean-Claude, NUFFER Jean-Philippe, RAVENEL Jean Pierre, BORTOLOTT Thierry, CABOCHE Jean-Claude, COLAS Jean-Pierre, DOERN Bernard, SIMONNOT Guy, MATHIEU Patrick, GODARD Gilles, MOCQUET Thierry, JACQUIN Claude, KLEIN Jean-Claude, GUY Bernard, MAGNIEN Eric, MATEOS Christiane, THEVET Sophie, MARTINS CASTRO Edwige, CHAPITEL François, JACQUEMIN Monique, soit 40 représentants des communes sur 60

Excusés : Cédric GAUTHIER, Christophe LIMAUX, Lionel BINSFELD, Béatrice BOURG, Monique CHARLET

Pouvoirs : Mme Marie Laurence KOMONS à M. Jonathan HASELVANDER
M. Romuald ROSIER à M. Albert RUIZ
M. Philippe GRILLOT à M. Claude JACQUIN

1. Marché Ad'AP (2015-94)

La Communauté de Communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin a décidé :

- La Réalisation de diagnostic accessibilité et l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur les ERP et IOP appartenant à la Communauté de Communes et aux communes ayant choisi de mutualiser avec la CCBBSB.

- Marché Public en Procédure Adaptée publié le 23 septembre 2015 sur XMarchés et JHM et les plis ont été ouverts le 19 octobre 2015.

Les travaux sont divisés en 2 lots :

Lot N° 1 : Etat des lieux et définition de la stratégie

Lot N° 2 : Réalisation des ADAP jusqu'à la validation par les services de la Préfecture

Les neuf offres ont été examinées à savoir :

Lot N° 1 et Lot N°2

- | | | |
|---------|----------------|----------|
| • SODIA | • AADI | • MARTIN |
| • IPH | • ACE BTP | • ACCEO |
| • QCS | • ACCESSMETRIE | |
| | • CITAE | |

La commission d'appel d'offres, sur analyse des critères de sélection des offres, critères 1, le prix et critères 2, la valeur technique de l'offre, le 19 octobre 2015, propose au conseil communautaire de retenir :

- l'entreprise ACE BTP
- Lot N°1: Part fixe: 1 496€ H.T.
- Lot N°2 : conforme à l'état joint en fonction du classement de l'ERP. Le Marché sera souscrit par bons de commandes à la demande des communes et de la Communauté de Communes.
- l'entreprise est arrivée en tête de classement
- Critère N°1 offre économiquement la plus avantageuse
- Critère N°2
- Méthodologie et technique les mieux adaptés à la mission

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide que les offres lot n°1 et lot n°2 sont attribuées à l'entreprise : ACE BTP ZI rue Lavoisier BP50 52 800 NOGENT, sur la base des critères analysés
- autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce marché
- charge le Président de notifier la présente délibération à l'entreprise

2. MO VOIRIE 2016 (2015-95)

Le Président informe qu'il a consulté Euro-Infra et Batigone, deux entreprises chaumontaises pour la prestation de maîtrise d'œuvre, sur le marché de voirie en 2016. Après réception des offres, elles ont été exploitées par la commission voirie qui a fait ses recommandations ;

Considérant que ladite commission rapporte :

- Que l'offre de Batigone est de 4,95%, avec un minima de 19 800€ HT et que l'offre de Euro-Infra est de 5%, sans minima, soit 200€ d'écart pour 400 000€ de travaux, en faveur de Batigone et que l'écart est favorable à Euro-Infra en-dessous de 396 000€ HT de travaux
- Que Euro-Infra fournit un dossier sur son expérience professionnelle dans le domaine de la voirie publique, partie inexistante chez Batigone.
- Qu'au vu de cette analyse technique et financière, la commission propose de retenir Euro-Infra.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de Euro-Infra, pour les travaux de voirie de 2016 ;
- Autorise le Président à signer l'acte d'engagement et toute autre pièce du marché avec ladite entreprise.

3. Convention ANCV (2015-96)

Le Président présente à l'assemblée les conditions de la convention entre l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances et la Communauté de Communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin, prestataire de services dans le cadre du CLSH dont les prestations sont éligibles au paiement en Chèques-Vacances. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adhérer à cette convention et charge le Président à signer les documents nécessaires.

4. Labellisation au financement e-Espace métiers de St Blin (2015-97)

Le Président expose au conseil communautaire la convention dans le cadre de la labellisation régionale « lieux d'accès et d'accompagnement Formation Ouverte et à Distance (FOAD) » entre la Région Champagne Ardenne et la Cyber Base désignée par le terme « l'e-Espace métiers »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le projet de convention entre le Région Champagne Ardenne et la Cyber base désignée par le terme L'e-Espace-métiers »
- La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2018
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire

5. Tarifs ANC (2015-98)

Le Président expose les tarifs concernant le service ANC

Les tarifs joints à l'annexe sont adoptés à l'unanimité par le conseil communautaire

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire

6. Subvention 2015 (2015-99)

L'Association Médiévalys Lafauche Chaumont entretient le site du château et à titre exceptionnel demande une aide pour l'acquisition d'une tondeuse.

Le Président propose d'allouer une subvention exceptionnelle à Médiévalys Lafauche Chaumont

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve et décide :

D'accepter cette subvention de 1 500€

- D'inscrire cette dépense article 6574
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire

7. Achat d'un abri de jardin (2015-100)

La commission tourisme dans le cadre de la mise en place d'un site halieutique

En concertation avec la fédération départementale de pêche propose de s'appuyer sur des sites touristiques et commerciaux pour soutenir le tourisme vert.

A cet effet la commission a retenu le terrain de camping des Hirondelles, propriété de l'EPCI pour y développer le séjour des pêcheurs. Pour ce faire il est indispensable d'implanter un local type abri de jardin permettant d'y stocker le matériel et les accessoires de pêche des vacanciers. La dépense est de l'ordre de 750 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve l'achat d'un abri de jardin dans la limite de 750 €
- décide d'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget annexe Projet touristique.
- autorise le Président à signer tout document nécessaire.

8. DM Virement de crédits (2015-101)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le virement de crédits au budget principal :

Section fonctionnement

Chapitre : 011 : Article : 61521 : -1500€

Chapitre 65 : Article : 6574 : + 1500€

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire

9. ELECTION DELEGUES Syndicat mixte fermé (2015-102)

Le Président expose à l'assemblée que conformément aux statuts du syndicat mixte fermé, le comité syndical est composé de délégués désignés par chacun des EPCI membres du syndicat. La CCBBSB est représentée par 3 délégués
Trois candidatures sont enregistrées :

M. Jonathan HASELVANDER

M. Bernard GUY

M. Claude COSSON

Après un vote à main levée, ont été élus à la majorité (40 pour, 3 abstentions) :

Membres : Monsieur Jonathan HASELVANDER

Monsieur Bernard GUY

Monsieur Claude COSSON

10. Autorisation signature convention TEP-CV (2015-103)

Considérant le résultat de la candidature de la Communauté de Communes de Bourmont Breuvannes Saint-Blin à l'appel à projets des « territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ;

Considérant l'intérêt économique pour la collectivité de bénéficier des soutiens techniques et économiques alloués aux lauréats « TEPCV » ;

Dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le Ministère du Développement Durable a lancé en septembre 2014 un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ». 528 territoires ont répondu et 212 ont finalement été retenus.

Les Territoires à Energie Positive Croissance Verte (TEP-CV) constituent une démarche globale et participative engageant toute la population d'un territoire qui vise l'excellence et l'exemplarité environnementale.

Les Territoires à Energie Positive Pour la Croissance Verte se fixent une feuille de route avec un programme d'actions (animations, études et investissements). En contrepartie, l'Etat s'engage à accompagner ces territoires volontaires par un soutien financier spécifique (de 500 000 € à 2M€ par TEPCV 2015-2017) et un soutien technique des services déconcentrés.

Une liste d'actions prioritaires sera proposée lors du prochain Conseil Communautaire. Ces actions pourraient concerner les domaines d'intervention suivants :

- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports
- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- Produire des énergies renouvelables locales
- Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable
- Développer l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale

Pour la Communauté de Communes de Bourmont Breuvannes Saint-Blin, les actions qui entrent dans ces thématiques seront présentées en annexes au projet de convention.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé, d'autoriser le Président à signer cette convention portant sur le soutien financier et technique de l'Etat au programme d'actions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide :

Article 1 : De s'engager dans un plan d'actions sur le territoire intercommunal avec pour objectif la croissance verte et l'économie d'énergie ;

Article 2 : D'autoriser le Président à signer une convention de partenariat pour le dossier commun TEPCV avec le Pays de Chaumont ;

Article 3 : De donner autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services concernant la réalisation du plan d'actions TEPCV ;

Article 4 : D'instaurer un groupe de travail TEPCV :

- Monsieur Bernard GUY
- Monsieur Michel DAL BORGIO
- Monsieur Jean-Claude CABOCHE

Ce groupe de travail se réunira régulièrement pour valider les actions et les modalités de mise en place.

Article 5 : De charger Le Président de la Communauté de Communes de l'exécution de la présente délibération.

11. Questions et informations diverses

Le Président donne la parole aux vice-présidents.

Le Président lève la séance à 22 H 30